



Conseil économique et social

Distr. générale
3 septembre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts de la signalisation routière

Cinquième session

Genève, 12-13 novembre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session^{1, 2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 12 novembre 2015, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail :
 - a) Évaluation de la cohérence interne de la Convention de 1968 sur la signalisation routière;
 - b) État de la situation de la législation nationale.
3. Questions diverses.
4. Date et lieu de la prochaine réunion.
5. Adoption du rapport.

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique, en écrivant à roadsafety@unece.org, ou par télécopie (+41 22 917 00 39). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au troisième étage du Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadsafety@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 00 39), une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils doivent joindre le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante : www.unece.org/meetings/practical.htm.



II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document : ECE/TRANS/WP.1/GE.2/9.

2. Programme de travail

a) Évaluation de la cohérence interne de la Convention de 1968 sur la signalisation routière

Le Groupe d'experts sera invité à examiner le document informel n° 1, dans lequel le Gouvernement espagnol présente les résultats de ses recherches préliminaires sur la question de la mise à jour des panneaux à message fixe et variable dans la Convention de 1968.

b) État de la situation de la législation nationale

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner son programme de travail et tout particulièrement faire le point de la législation nationale existante dans le but de décrire et d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la Convention de 1968 sur la signalisation routière. Le Groupe d'experts sera invité à examiner les informations recueillies au moyen du nouveau système de gestion de la signalisation routière par Internet. Dans ce cadre, les experts seront invités à analyser les signaux soumis dans les catégories énumérées par la Convention (en commençant par le signal C, 10) en utilisant la méthode convenue lors de la deuxième session, c'est-à-dire en procédant à une évaluation signal par signal et en s'attachant à détecter et à décrire les dérogations et à les évaluer, à formuler des recommandations et à attribuer des indicateurs de conformité s'agissant à la fois des images et des définitions. Les experts des pays ci-après seront invités à présenter leur analyse préliminaire des signaux D, 1 à G, 24c comme convenu lors de la dernière session : Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Moldova, Portugal, Suède et Suisse.

Le Groupe sera également invité à poursuivre ses discussions sur la méthode à utiliser afin d'évaluer les signaux non régis par la Convention.

3. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

4. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir les 1^{er} et 2 février 2016 à Genève.

5. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa cinquième session.